

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 octobre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 octobre 2013

2013 DJS 435 Attribution de la dénomination « Yves Robert » à l'auberge de jeunesse Pajol (18e).

Mme Isabelle GACHET, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux du 10 septembre 2013 ;

Vu le projet de délibération, en date du 1er octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose d'attribuer la dénomination « Yves Robert » à l'auberge de jeunesse située 22, rue Pajol (18e).

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Isabelle GACHET, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

La dénomination « Yves Robert » est attribuée à l'auberge de jeunesse 22, rue Pajol (18e).